

partie grâce au travail sans relâche des fonctionnaires des services de l'environnement et des gouvernements provinciaux et à la collaboration de nos populations et de leurs représentants locaux que des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de l'Accord de 1972.

On ne saurait passer la CMI* sous silence lorsqu'on parle de nos eaux frontalières. Les nombreux échanges qu'a eus la Commission avec nos gouvernements est un rappel presque quotidien que l'artisan de l'Accord de 1972 ne cesse de surveiller l'état des Grands lacs. Que la Commission ait été chargée de poursuivre ses importantes responsabilités dans le cadre de l'Accord de 1978, témoigne de la grande estime que lui portent ceux qui la connaissent le mieux et qui travaillent le plus étroitement avec elle. Si les présidents Cohen et Sugarman continuent, par l'exercice des pouvoirs et du mandat de la Commission, à améliorer la qualité de l'eau des lacs pendant les cinq prochaines années, je me demande si l'Accord de 1983 ne pourrait pas céder tout simplement les lacs à la Commission. Naturellement, nous avons encore le temps d'y penser!

En terminant, j'aimerais vous rappeler que cette cérémonie est à la fois un aboutissement et un nouveau départ de nos relations bilatérales. Nous avons lieu d'être assez satisfaits des réalisations obtenues aux termes de l'Accord de 1972. Nous pouvons attendre encore plus d'améliorations de la qualité de l'eau des Grands lacs au cours des cinq prochaines années. Mais l'Accord de 1978 marque avant tout la poursuite de l'approche pratique des relations canado-américaines qui est l'une de nos forces communes et pour laquelle nous avons tous lieu de remercier ceux qui ont négocié cet Accord.

* La Commission mixte internationale